

Statuts et protection sociale des travailleurs des plates-formes



**LES CAS DES AUTO-ENTREPRENEURS ET DES
CHAUFFEURS DE TRANSPORTS DE
PERSONNES**

SARAH ABDELNOUR & SOPHIE BERNARD
Mcf et professeure en Sociologie
PSL Research University – Univ. Paris Dauphine -
IRISSO (UMR CNRS 7170)

SEMINAIRE DREES – DARES / JANVIER 2018

Introduction



- Statut et protection sociale des travailleurs des plateformes
 - Enquête préalable sur les auto-entrepreneurs
 - Enquête en cours sur les chauffeurs de transports de personnes (post-loi 2008 et statut VTC)
- Capitalisme de plate-forme
 - Entreprises à modèle capitalistique et financiarisé
 - Le nécessaire abandon du terme d'économie collaborative
- Protection sociale des nouveaux indépendants :
 - Indépendants nouvellement installés, sans héritage ni capital.
 - Niveau de protection sociale et arrangements autour de cette protection souvent défailante.

1. La protection sociale des auto-entrepreneurs : les soutiens à-côté du travail indépendant

- Les très faibles revenus des auto-entrepreneurs
 - 90% ont CA inférieur au SMIC (Insee)
 - 55% d'activité principale : les situations les plus fragiles
- Une protection sociale à trous
 - Mêmes limites que la protection sociale des indép : pas de chômage, de salaire minimum, de congés payés.
 - Mais aussi : des retraites faibles car indexées sur CA faibles
 - Pour percevoir les indemnités journalières maladie de la Sécurité sociale pour les indépendants, le micro-entrepreneur doit être affilié à un régime obligatoire de Sécurité sociale au titre d'une activité professionnelle depuis au moins 1 an



- Des situations hybridées

- compléter un revenu principal,
- gérer une situation de chômage,
- trouver du travail
- quitter le salariat

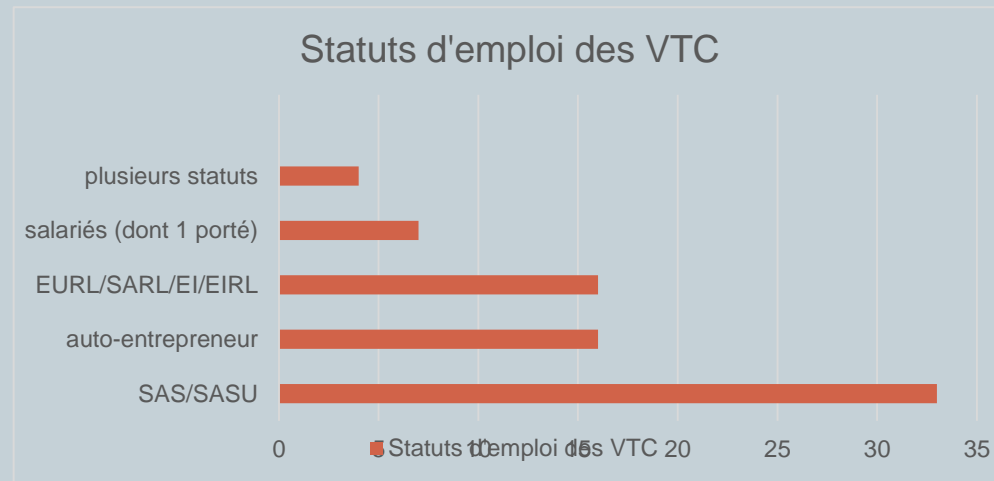
- Deux béquilles

- Le salariat
 - Blaise : auto-entrepreneur la semaine, agent de sécurité le week-end
- La famille
 - Christelle : l'activité féminine d'appoint

- Valorisation de l'autonomie de l'activité, mais pas de l'indépendance



- Les plates-formes et l'externalisation par l'indépendance



- Des a-e minoritaires en stock, mais majoritaires en flux d'entrée ?
 - L'Accre (exonération de cotisations) jusqu'à trois ans (contre un an pour les autres types d'entreprise)

2. « Faux indépendants » et « faux salariés »?

Une diversité de statuts

- Les VTC
- Les Capacitaires LOTI (exploitants)
- Les chauffeurs LOTI (salariés)



2. « Faux indépendants » et « faux salariés »?



Des « faux indépendants »?

- Une dépendance aux applications
- Un droit de sanction des applications
- Une fixation de la tenue de travail et du service par les applications
- Une fixation des tarifs par les applications
- Une clause d'exclusivité avec certaines applications

2. « Faux indépendants » et « faux salariés »?



Des « faux salariés » ?

- Des chauffeurs placés en situation d'illégalité
- Un temps de travail extensible en partie déclaré
- Un bricolage salarial
- Une absence de protection sociale
- Un fort turnover

2. « Faux indépendants » et « faux salariés »?



Une mobilisation collective

- La promulgation de la loi Grandguillaume (29 décembre 2016 et application fin mars 2018)
- Une réforme de l'examen des VTC (7 avril 2017)
- Une volonté de régulation du secteur par le biais de la diminution du nombre de chauffeurs

2. « Faux indépendants » et « faux salariés »?



Les revendications des chauffeurs mobilisés

D'un côté, renouer avec le modèle de la Grande remise pour exercer comme de « vrais indépendants » :

- Une clientèle personnelle et un recours limité aux applications
- Un métier valorisé et valorisant
- Une forte autonomie au travail
- Une clôture de la profession
- Des rémunérations élevées
- La fixation d'un tarif minimum
- Négociations en cours avec La ministre des transports
- Les applications conçues comme simples intermédiaires entre chauffeurs et usagers

D'un autre côté, faire reconnaître le statut de salarié de certains chauffeurs :

- Un recours exclusif aux applications
- Les applications conçues comme employeurs
- Action aux prud'hommes

3. Des régulations politiques en cours



- Une action publique qui accompagne l'ubérisation
 - Loi El Khomri
 - Des droits pour les travailleurs des plates-formes
 - Mais une sécurité sociale privatisée
 - Et une présomption de leur indépendance
 - Le plan pour les travailleurs indépendants d'E. Philippe
 - L'argument de campagne : l'extension de l'assurance chômage
 - Qui devrait se centrer sur les travailleurs des plates-formes
 - Et marquer le remplacement de la sécurité sociale publique par des assurances privées



- L'organisation politique et syndicale des travailleurs des plates-formes
 - Les associations de vtc et le rapprochement avec les structures syndicales
 - Des mots d'ordre qui se politisent : fiscalité des entreprises, et protection sociale des travailleurs